



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

courrier

Question écrite n° 37511

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite connaître les raisons qui justifient à la Réunion un coût d'affranchissement postal vers les pays membres de l'Union européenne (hors métropole) plus élevé que celui de métropole. Il remercie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui faire savoir dans quelle mesure un accord conclu entre l'Etat et La Poste, exploitant public autonome, pourrait être envisagé afin de placer les habitants de la Réunion sur un pied d'égalité avec les métropolitains.

Texte de la réponse

Les coûts d'affranchissement des envois postaux au départ de la Réunion vers les pays membres de l'Union européenne sont en effet supérieurs au coût des envois de la métropole vers l'Union européenne. L'acheminement du courrier au départ de la Réunion vers les pays de l'Union européenne n'est pas direct. Le courrier transite par la métropole. Au coût du transport de la Réunion jusqu'en métropole s'ajoute le coût du réacheminement par voie aérienne ou routière de la métropole vers les pays de destination. Depuis 1993, toutefois, les évolutions tarifaires observées ont été marquées par un souci de modération de l'évolution du prix du timbre : moins de 2 % sur la lettre de 20 grammes.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37511

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6634

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2454